



ASYNPRO

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES
des cabanes de la Côte Ouest du bassin d'Arcachon

LES VILLAGES C'EST NOTRE HISTOIRE

INFOLETTRE de Septembre 2025

Chers amis, adhérents, soutiens et partenaires,

Voici pour votre parfaite lecture, le compte rendu de notre Assemblée générale du 7 août dernier (en PJ) avec reprise en live des propos ainsi que la lettre du sous-préfet qui nous a été adressée pour excuser son absence et la réponse du maire sur le Collectif de la Côte Noroit que nous rejoignons afin que nos villages construits sur le domaine maritime public et donc sans valeur foncière soit bien (re)présenté et pris en compte. (lettres ci-dessous)

N'hésitez pas à partager le plaidoyer et à faire rejoindre tous vos proches, amis et connaissances au club des "Amis du villages"

Bonne lecture.

[**Lettre du préfet du 6 août 2025**](#)

Arcachon, le 6 août 2025

Madame la Présidente,

Une contrainte d'agenda me conduit à devoir renoncer à ma participation à l'Assemblée générale de votre Association, ce jeudi 7 août.

Je le regrette sincèrement et vous prie d'excuser mon absence auprès de vos adhérents.

Aussi bien à l'occasion de la visite de découverte des villages ostréicoles que vous aviez eu la gentillesse d'organiser à mon intention, le 2 avril 2025, qu'avec mes discussions avec Monsieur le Maire de Lège-Cap-Ferret, sur ce sujet spécifique et sur celui de l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Littoral, j'ai pris pleinement conscience de l'importance des enjeux portés par l'ASYNPRO.

C'est la raison pour laquelle, nous avons convenu, avec Monsieur le Maire et les services de la DDTM, qu'il était anormal que votre association, comme quelques autres, soit indument écartée de la composition du Comité de Concertation et d'Association (CoCoAs) du PPRL, à partir du moment où il abordait les sujets de la façade intérieure. L'ASYNPRO été intégrée par arrêté préfectoral et une réunion spécifique de ce comité a été organisée, à ma demande, pour vous présenter l'état d'avancement de la procédure, qui comme vous l'avez compris n'est pas aboutie.

J'ai eu, me semble-t-il, l'occasion d'exprimer clairement la position de l'Etat sur les villages ostréicoles, lors de la réunion publique qui s'est tenue le 1er juillet dernier. L'Etat considère que ce concept unique d'habitat construit sur le domaine public maritime présente quatre enjeux majeurs dont il doit être le garant :

- l'enjeu sécuritaire, conditionné par l'évolution du trait de côte et le bouleversement climatique ;*
- l'enjeu professionnel du maintien et du développement d'une filière ostréicole indispensable à la pérennité économique et à l'image touristique de la côte intérieure. Le succès des autorisations de "dégustation à la cabane" en est la démonstration la plus récente ;*
- l'enjeu patrimonial de la préservation d'un "site inscrit" pour le pittoresque de son habitat ;*
- l'enjeu social d'un habitat accessible aux travailleurs ostréicoles et aux retraités, dans une commune soumise à une pression foncière importante.*

L'Etat entend s'engager vers la conciliation de ces quatre enjeux sans en oublier aucun. Je sais que l'ASYNPRO restera un acteur important dans cet objectif. J'écouterai, à mon niveau, vos positions avec attention.

S'agissant du PPRL, je vous confirme que l'Etat a accepté de reporter la publication d'un poster à connaissance dans l'attente d'une étude plus fine proposée par la commune pour la façade intérieure. Nous accompagnons d'ailleurs la mairie dans l'élaboration d'un cahier des charges permettant de garantir la compatibilité entre l'étude qui sera conduite et la méthodologie nationale d'élaboration des PPRL.

Comme je l'ai indiqué le 1er juillet, sans attendre l'échéance de la remise du résultat de cette étude en fin d'année 2025, les services de l'Etat sont disposés à lancer, avec la commune et les membres du CoCoAs, les travaux de réflexion en vue de la rédaction du règlement qui accompagnera les éléments cartographiques.

J'ai pris connaissance, à cet égard, des réflexions locales en cours sur l'élaboration d'une cartographie à 30 ans telle que prévue par la Loi "Climat et Résilience". Je considère que c'est un sujet distinct et plus lointain. Il concerne la commune mais l'Etat est prêt à l'accompagner.

Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer ensemble, il me semble qu'il serait contre-productif d'accélérer la réalisation d'une cartographie à 30 ans en se basant sur la méthode contestée d'élaboration du PPRL à 100 ans. La position du Maire de Lège-Cap-Ferret de prioriser l'élaboration d'une cartographie à 100 ans sur la façade intérieure d'ici la fin de l'année me semble la plus sage au regard des impératifs fixés par l'Etat de publier un poster à connaissance du PPRL d'ici la fin de l'année 2025.

Vous renouvelant le regret de ne pouvoir participer à votre assemblée générale et ne doutant pas que nous aurons rapidement l'occasion d'échanger sur les quatre enjeux évoqués dans ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Bie à tous

Le sous-Préfet
JL Amat
JEAN-LOUIS AMAT

Madame Isabel MADRID
Présidente de l'association
syndicale des propriétaires des cabanes
de la côte ouest bassin d'Arcachon
(ASYNPRO)
Mairie annexe du Canon
Le CANON 33950 Lège-Cap-Ferret

55, Boulevard du Général Leclerc
BP 80150 – 33311 Arcachon Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr
sp-arcachon@gironde.gouv.fr

Lettre du maire du 19 août 2025

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations :

- Association de Défense de la Pointe du Cap Ferret
- Association de propriétaires dans les 44 hectares
- ASL de la Luge et du Mimbeau
- ASYNPRO
- Association des propriétaires de Grand Piquey
- SPAM 33

Lège-Cap Ferret, 19 août 2025

Objet : PPRL et cartographie Climat et Résilience - Votre courrier en date du 8 août

Mesdames et Messieurs

Par courrier en date du 8 août, reçu le 14 août en mairie, vous souhaitez avoir confirmation de la prise en compte de vos ouvrages dans « l'étude de l'ensemble de [vos] ouvrages de la façade interne de la presqu'île, de la Pointe à Claouey, destinée à permettre de bénéficier des dispositions de la loi Climat et Résilience »

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser cet été lors des assemblées générales auxquelles vous m'avez convié, la Commune travaille sur deux démarches permettant de définir le recul du trait de côte et les dispositions d'urbanisme afférentes.

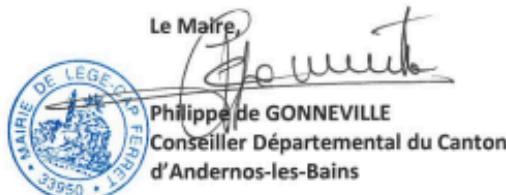
D'une part, la Commune est associée à la révision du PPRL portée par l'Etat, comme toutes vos associations le sont désormais, suite à ma demande. Dans ce cadre, nous sommes en désaccord avec le taux de recul de 60 mètres fixé par l'Etat « à dire d'experts » sur la façade intrabassin, de Bélisaire au nord de la Commune. Ce taux nous semble en effet arbitraire, uniforme et incohérent avec les réalités de la presqu'île.

J'ai obtenu du Préfet l'autorisation de conduire un complément d'étude afin d'envisager une évolution de ce taux de recul à « dire d'experts ». Pour être acceptable par l'Etat, ce complément d'étude doit remplir les conditions suivantes : suivre la méthodologie du PPRL, porter sur le périmètre Bélisaire / nord de la commune (les autres taux de recul ayant été validés en COCOAS), être conduit en coordination avec la DDTM et être finalisé d'ici fin novembre 2025. Nous nous appuyons sur l'expertise du CEREMA pour mener ce complément d'étude, dont les résultats seront partagés dans le cadre des réunions du PPRL.

D'autre part, je vous confirme que nous souhaitons lancer la cartographie à 30 et 100 ans proposée par la loi Climat et Résilience, sur l'ensemble de la commune. Pour mémoire, dans un souci de cohérence et de bonne gestion des ressources publiques, nous étions convenus avec l'Etat que cette cartographie à 30 ans serait réalisée à partir des données établies par le PPRL à 100 ans. La divergence de vue entre la Commune et l'Etat sur le recul du trait de côte intrabassin nous conduit à élaborer cette cartographie de manière autonome.

Comme indiqué lors de vos Assemblées Générales, je vous confirme que nous souhaitons intégrer vos ouvrages dans cette cartographie. Votre implication est en effet déterminante dans le maintien du trait de côte et il nous semble indispensable d'en tenir compte. Sachez que la méthodologie nationale Climat et Résilience permet d'intégrer les ouvrages, à condition de démontrer leur solidité et leur pérennité. Nous travaillerons avec vous dès cet automne sur cette démarche.

Espérant que ces éléments répondront à vos interrogations, je vous prie d'agrérer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma sincère considération.



Copie :

- M. Etienne Guyot, Préfet de la Gironde
- M. Jean-Louis Amat, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arcachon
- M. Jean-Louis Carlier, Directeur Adjoint de la DDTM
- M. Yves Nedelec, CEREMA

Association Syndicale des Propriétaires de cabanes de la Côte Noroît du Bassin d'Arcachon

78 allée du port, Cabane 78, 33950, LEGE-CAP FERRET

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

